

0470003Y
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN BAPTISTE DE BAUDRE
5 ALLEE PIERRE POMAREDE
47916 AGEN CEDEX 9
Tel : 0553775600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/01/2024
Réuni le : 13/02/2024
Sous la présidence de : David Silveira
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANALYSES SRH :

Le conseil d'administration autorise la signature du contrat d'analyses du service de restauration joint au présent acte.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20232024_46_0470003Y_240219162015

0330150J

ACADEMIE DE BORDEAUX

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX

5 RUE J DE CARAYON LATOUR

33060 BORDEAUX CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés ANALYSES SRH :

L

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN BAPTISTE DE BAUDRE-0470003Y

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 46

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :



Laboratoire départemental de Tarn-et-Garonne
60, avenue Marcel Unal – 82 000 MONTAUBAN
☎ 05 63 66 71 71 ✉ lvd82@tarnetgaronne.fr

Accréditation n°1-7330 portée disponible sur www.cofrac.fr
Seules certaines prestations sont couvertes par l'accréditation

CONTRAT N°2024-007

LYCEE Jean Baptiste DE BAUDRE 5 Allée Pomarede 47916 AGEN CEDEX

Date de la proposition : 2/01/2024

Données client

Code client 47001BAU
Contact ---
☎ 05 53 77 56 00
✉ gest.0470003y@ac-bordeaux.fr

Vos référents au laboratoire

Murielle Lagarrigue, technicienne-conseil
murielle.lagarrigue@tarnetgaronne.fr

Maud Sainsardos, technicienne-conseil
maud.sainsardos@tarnetgaronne.fr

Danielle Ariste-Zélise, responsable technique bact. alimentaire
danielle.aristezelise@tarnetgaronne.fr

Description de la prestation

2 analyses produits et 5 contrôles de surface par mois

Conditions tarifaires

Catégorie professionnelle : Restauration	Prix unitaire € HT	Quantité annuelle
Passage lors d'une tournée programmée	12,27	10
Analyse de produit alimentaire	72 ⁽ⁱ⁾	20
Contrôle de surface par boîte contact	5,68	50

(i) Prix fonction de la matrice analysé, prix moyen constaté pour la catégorie professionnelle

Votre remise tarifaire appliquée aux analyses de produits alimentaires est de 20%

COUT ANNUEL ESTIMÉ ⁽ⁱⁱ⁾ TVA(20%) en sus	1560 € HT
--	------------------

(ii) coût annuel estimé après remise le cas échéant. Les critères microbiologiques spécifiques à chaque produit sont disponibles sur demande.

Pas de passage en juillet et Août



CONTRAT N°2024-007

Modalités de rendu des résultats

Les résultats sont transmis par mail uniquement

(si vous ne disposez pas d'adresse électronique, veuillez contacter le laboratoire au 05 63 66 71 71)

Veuillez noter les adresses électroniques des destinataires des résultats (3 maximum) :

Mail 1 :

Mail 2 :

Mail 3 :

Déclaration de conformité :

Par défaut, la conformité de l'échantillon est déclarée selon les critères définis au laboratoire, basés sur la réglementation en vigueur et les études de risques des professionnels. Veuillez cocher la case si vous ne souhaitez pas de déclaration de conformité :

Informations relatives au paiement des prestations

· Dénomination sociale du payeur : (si différente du client)

· Numéro SIRET :

· Adresse : (si différente du client)

· Modalité de facturation : mensuelle à la prestation

Pour les structures publiques uniquement :

· Code service : · Numéro d'engagement :

· Code service et n° d'engagement valables : pour les commandes de l'année seulement pour cette commande

· Nom du signataire : à, le / /

Signature du client :

Le présent contrat prendra effet dès sa signature. Il est conclu pour une durée d'un an. A l'issue de cette période, il sera renouvelé au maximum 3 fois par période d'un an s'il n'est pas dénoncé expressément par l'une des deux parties.

à Montauban le 2 janvier 2024,
Fabien CALAFAT,
Directeur du laboratoire départemental

CONTRAT N°2024-007

Conditions générales de vente :

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations effectuées pour le compte d'un client. Toute commande implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Confidentialité

Le laboratoire traite toutes les informations provenant des clients ou autres sources ainsi que les informations générées par ses activités comme confidentielles. Aucune information confidentielle n'est transmise à des tiers sauf si la loi l'exige, ou si un contrat le prévoit. Lorsque des informations sont fournies à des tiers le client en est avisé par avance, sauf si la loi l'interdit.

Informatique et libertés

Les données à caractère personnel sont destinées uniquement au laboratoire et sont conservées pendant une durée minimum de 5 ans après clôture du dossier. Conformément à la loi Informatique et Libertés et à la réglementation européenne sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition et de portabilité en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@ledepartement82.fr. Vous avez la possibilité de saisir la CNIL pour toute réclamation sur le site : cnil.fr.

Reconnaisances et Agréments

Le laboratoire est accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025, par le COFRAC, accréditation Cofrac – Essais n° 1-7330, portée disponible sur www.cofrac.fr. Le laboratoire autorise ses clients à faire référence à son accréditation uniquement par la reproduction intégrale des rapports qu'il a émis.

Le laboratoire est agréé par les ministères chargés de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'alimentation et par l'autorité de sûreté nucléaire. Les portées sont disponibles sur : <https://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-methodes-officielles-santé-animale>, <https://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-methodes-officielles-alimentation>, <https://www.sante.gouv.fr/laboratoires-agrees-pour-le-contrôle-sanitaire-des-eaux>, <https://www.labeau.ecologie.gouv.fr>, <https://www.asn.fr>. Le laboratoire est un organisme de formation professionnelle. Sa déclaration d'activité porte le n°76820119782.

Echantillonnage et réception des échantillons

Les prélèvements peuvent être effectués par le client ou par un agent du laboratoire. Le client est responsable du prélèvement dès lors qu'il transporte lui-même ses échantillons ou les fait transporter par un mandataire.

Les échantillons et contenants ne seront pas restitués après analyse sauf demande spécifique. Les frais afférents au retour seront à la charge du client. Le laboratoire vérifie à réception que la demande du client peut être satisfaite et que les conditions d'acceptation des échantillons soient remplies y compris la présence d'une demande signée. Le laboratoire se réserve le droit de refuser des échantillons non conformes aux conditions d'acceptation, dans ce cas le client en est informé. En cas de doute quant à l'adéquation d'un objet ou si celui-ci n'est pas conforme à la description fournie, le client est consulté afin d'obtenir des informations supplémentaires avant de poursuivre le traitement de l'échantillon.

Analyses

Les délais et modalités de stockage des prélèvements avant analyse sont conformes aux textes de référence en vigueur, sauf demande spécifique du client. Si aucune méthode n'est spécifiée par le client, la méthode la plus appropriée est sélectionnée par le laboratoire. Le laboratoire se réserve le droit d'accepter ponctuellement des écarts aux méthodes s'ils n'ont pas d'influence sur la validité des résultats, s'ils sont justifiés sur le plan technique et documentés. La passation de commande vaut acceptation de tels écarts. Toute prestation couverte par l'accréditation est rendue en tant que telle. En cas d'écart, le client pourra demander à avoir son résultat hors accréditation sachant que ce résultat ne sera pas conforme au référentiel d'accréditation ni aux accords de reconnaissance internationaux.

Sous-traitances

Le laboratoire peut avoir recours à la sous-traitance d'essais s'il est dans l'incapacité momentanée de réaliser les analyses ou lorsqu'il ne réalise pas les analyses demandées. Dans ce cas le laboratoire demande l'approbation du client si cela n'est pas déjà prévu au contrat. Chaque sous-traitant auquel le laboratoire a recours est compétent pour les analyses qui lui sont confiées. Les résultats d'analyses sous-traitées sont identifiés sur le rapport et sont couverts par l'accréditation s'ils ont été rapportés sous accréditation par le sous-traitant.

Evaluation de l'incertitude

De manière générale, les incertitudes de mesure ne sont pas communiquées sauf dans le cas où le référentiel l'exige ou sur demande expresse du client. Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

Déclarations de conformité - Avis et interprétations

Sauf spécification contraire définie dans un contrat, les incertitudes ne sont pas prises en compte pour déclarer la conformité. Si le client souhaite que les incertitudes soit prises en compte, les tolérances seront diminuées de l'incertitude. Aucun avis ou interprétation n'est fourni sous accréditation.

Tarifs

Les tarifs sont fixés annuellement sur le catalogue tenu à disposition des clients. Le laboratoire informe le client si le changement de critères ou de méthodes d'analyses peut occasionner un coût différent.

Facturation

Les avis des sommes à payer sont envoyés aux particuliers par la Paierie Départementale de Tarn et Garonne après réalisation des prestations. Pour les services publics, les avis des sommes à payer sont déposés sur le portail chorus. Le paiement sous 30 jours est à adresser au Payeur Départemental. Les informations concernant les modalités de paiement sont disponibles sur le talon de l'avis des sommes à payer. En cas d'impayés, le laboratoire se réserve le droit de bloquer l'envoi des résultats, sans incidence sur la santé publique, jusqu'à règlement du passif. Le client, et éventuellement le prescripteur et le gestionnaire du résultat, s'ils sont différents du client, en sont informés par courrier.

Réclamations

Le client peut contacter le laboratoire pour émettre une réclamation. Le processus de traitement des réclamations est disponible sur demande.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le laboratoire et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut l'affaire sera portée devant les tribunaux administratifs.